



DELIBERATION n° Del.2023-IX-157
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
20 NOV. 2023

De la publication, le
20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Indemnités de gardiennage des églises communales de la commune de Faverges-Seythenex – année 2023

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Par la délibération n° Del.2022-IX-122 du 28 Septembre 2022 le Conseil Municipal a approuvé, pour l'année 2022 le versement au titre du gardiennage des églises communales, une indemnité d'un montant de 690 €uros.

Conformément à la circulaire préfectorale du 27 Octobre 2023, aucune revalorisation n'est possible sachant que le montant actuellement versé est supérieur au plafond indemnitaire de 499.75€ pour le gardiennage des églises de la commune par un gardien résidant dans la commune. En effet, depuis de nombreuses années, le montant versé par la commune de Faverges-Seythenex est de 690.00 euros.

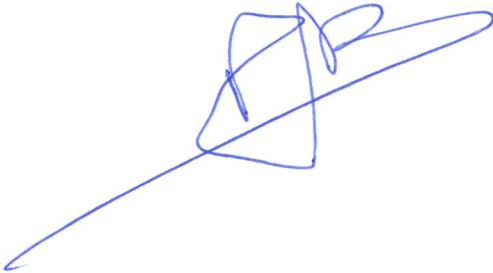
Ce gardiennage étant assuré par la Paroisse Saint-Joseph de Faverges, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2023 le montant de cette indemnité à hauteur de 690.00 €uros.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le maintien de l'indemnité à hauteur de 690.00 €uros,
- ✚ **AUTORISE** le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

